

CACES Engins de Travaux Publics R372m

Objectif :

Obtenir un certificat pour conduire un engin de chantier en toute sécurité.

NB : Le CACES n'est pas obligatoire, la formation est fortement conseillée : en cas d'accident du travail il est préférable que l'employeur puisse prouver qu'il y a eu formation

**VALIDITÉ
10 ANS**



Catégorie 9

Engins de manutention (chariot élévateur de chantier ou tout terrain)

Formation TP

1 – Formation Théorique et Pratique

LES DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES

Les conditions d'âge
Les conditions de qualification
Les habilitations des machines
Etc...

LA SECURITE SUR LES ENGINES

Les check-list de sécurité
Les autocollants de sécurité
L'identification des machines
Etc...

LES VERIFICATIONS INITIALES

Avant de monter en cabine
L'entrée et la sortie
Les extincteurs
Les commandes du siège
Les ceintures
Etc...

LES DIFFERENTES COMMANDES

Les commandes de flèches et de tablier
Les verrous et leviers de commande
L'utilisation des tableaux de charges
Les indicateurs de flèches
Les indicateurs de charge
La manutention des charges palettisées
La manutention des charges de formes irrégulières

L'ENTRETIEN DU VEHICULE

Les lubrifiants- santé et sécurité
Les prescriptions d'entretien
Les structures de protection
Les pneus et roues
Etc...

LA MANIPULATION EN SITUATION

Les montées et descentes de flèche
Les allongements et les retraits de flèche
La bascule du tablier vers l'avant / l'arrière
Les commandes auxiliaires
La plaque de charge
Etc..

LES CHARGES

Le chargement des palettes
Le déchargement des palettes
Etc...

2 – Tests Théorique et Pratique

NB : La conduite d'engins télécommandés est une option mentionnée sur le CACES

SAS CFR MARIONNEAU

La Poirière - BP 7 - 85170 BELLEVILLE SUR VIE –
Tél : 02 51 34 13 55 Fax : 02 51 34 11 33
Formation continue sous le n°52.75.000.16.85 - A.P. 070850206
SAS CFRM au capital de 64 320 € - RC B 315 844 837 La Roche